



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

BORDEAUX, LE 28 DEC. 2017

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ

BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES

LE PRÉFET DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

Affaire suivie par : Delphine LAPLACE  
☎ 05 56 90 63 38

à

*Monsieur le Président de la  
COBAN  
Mesdames et Messieurs les maires,  
(Liste in fine)*

En communication à Monsieur le Sous-  
préfet d'Arcachon

**Objet :** Transformation de la COBAN en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par délibération en date du 19 décembre dernier, votre conseil communautaire a initié une procédure de modification statutaire visant à transformer votre établissement en communauté d'agglomération conformément aux articles L5211-17, L5211-41 et L5216-5 du code général des collectivités territoriales.

Cette procédure ayant recueilli l'accord de vos membres puisque l'ensemble des conseils municipaux ont validé ce projet et votre établissement répondant aux conditions précisées à l'article L5216-1 du CGCT, je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral portant modification statutaire et transformation de la COBAN en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Je vous rappelle que, conformément à l'article L5211-41 alinéa 3, les conseillers communautaires de votre établissement conservent leur mandat pour la durée de celui-ci restant à courir.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Le Préfet,**

Didier LALLEMENT

Monsieur le maire d'Arès,  
Madame le maire d'Audenge,  
Monsieur le maire d'Andernos-les-Bains,  
Monsieur le maire de Biganos,  
Madame le maire de Lanton,  
Monsieur le maire de Lège-Cap-Ferrêt,  
Monsieur le maire de Marcheprime,  
Monsieur le maire de Mios